

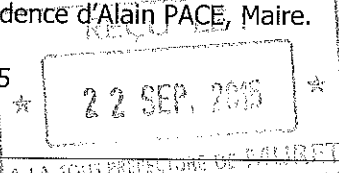
COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 6
Absents : 3
Votants : 26
Pour : 26

L'an deux mille quinze, le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 9 septembre 2015



PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Michel PASDELOUP à Alain AUBERT, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Corine CORDELIER à Geneviève FABRE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL, Eva FLORES à Alain PACE.

ABSENTS : Bruno BENOIST, Jennifer DURAND, Line DELHON.

Secrétaire de séance : Philippe RIBET

N° 4327

OBJET :

**Rénovation d'une partie
de l'installation
d'éclairage public du
lotissement « les graves
du moulin »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 15/12/2014 concernant la rénovation d'une partie de l'installation d'éclairage public du lotissement « Les graves du moulin » quartier Saudrune – tranche 1, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération suivante (5AR391) :

- Dépose des ensembles vétustes existants.
- Vérifier si le réseau existant peut être conservé.
 - 1- Si le réseau est conforme :
- Fourniture et pose de 30 ensembles composés d'un appareil de type décoratif avec capot métallique lampe 60 W cosmo white sur mât cylindro-conique de 4 mètres de hauteur avec RAL à définir par la commune.
- Fourniture et pose de 3 appareils de type routier 90 W sur mât 8 mètres à planter en bordure du chemin de la Saudrune.
- 2- Si le réseau n'est pas conforme :
- Réalisation du génie civil sous trottoirs et déroulage d'un nouveau câble cuivre U1000R02V.
- Fourniture et pose de 3 appareils de type routier 90 W sur mât 8 mètres à planter en bordure du chemin de la Saudrune.
- Fourniture et pose de 10 ensembles d'éclairage public composés d'un appareil de type décoratif avec capot métallique lampe 60 W cosmo white sur mât cylindro-conique de 4 mètres de hauteur avec RAL à définir par la commune.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA	14 394 €
Part SDEHG	43 040 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)	37 697 €
Total	95 131 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'avant projet sommaire.
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.



Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : **22 SEP. 2015**

Affiché
le : **22 SEP. 2015**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 18 septembre 2015

**Le Maire,
Alain PACE**

